

Image not found or type unknown



Co-emprunteur d'un crédit, quels sont mes droits ?

Par **vivichris**, le **19/12/2008** à **15:22**

je suis co-emprunteur de mon ex, a t-elle le droit de me demander la moitié des mensualité de son credit ? ou à quel moment demande t-on au co -emprunteur de rembourser ?

Par **Marion2**, le **19/12/2008** à **17:39**

Un petit bonjour serait sympa....

Votre ex a absolument le droit de vous réclamer la moitié des mensualités de son crédit. Vous êtes emprunteur au même titre qu'elle.

Cordialement

Par **albert rollin**, le **23/02/2015** à **09:31**

bonjour, mon ex est co-emprunteur pour le prêt de ma voiture!!! a til le droit de me prendre mon véhicule?? merci d'avance

Par **aguesseau**, le **23/02/2015** à **09:43**

bjr,
si vous êtes propriétaire de la voiture (facture à votre nom), votre ex n'a aucun droit sur ce véhicule même s'il l'avait payé en totalité.
financer l'achat d'un bien ne vous rend pas automatiquement propriétaire de ce bien.
cdt